

leurs, des associations ouvrières sagement dirigées. En Belgique, en Hollande, en France, en Italie, en Autriche, en Irlande, l'idée de grouper dans des cadres confessionnels et nationaux les forces industrielles, recueille partout les suffrages, les vifs encouragements des évêques et du clergé ! Dans une lettre collective sur les "problèmes actuels", l'épiscopat lombard posait l'an dernier ce principe que l'"organisation des classes ou des groupements d'individus appartenant à la même profession est absolument légitime", qu'elle est en outre extrêmement opportune.

C'est cette persuasion qui inspira, il y a quatorze ans, au vénérable archevêque de Québec, aujourd'hui cardinal, dans sa lettre sur "l'action sociale catholique" dont il décrétait la fondation, les paroles suivantes: "L'Action Sociale Catholique" suscitera et encouragera toutes les œuvres de propagande, d'études, de conférences, de congrès et d'associations, qui lui paraîtront utile et aptes à développer et affermir dans nos populations canadiennes le sens de la vie catholique."

La pensée de l'illustre prélat se portait dès lors vers les graves problèmes nés de l'évolution économique, et qui affectent si profondément le monde du travail. Déjà se dessinait à ses yeux le vaste plan d'organisation sociale dont l'exécution, poussée avec énergie, restera l'une des gloires les plus solides de son épiscopat ! Sous sa haute direction, et par les soins de son vaillant coadjuteur, aidé lui-même d'auxiliaires très dévoués, le réseau des associations ouvrières va se développant en dépit de tous les obstacles. Chicoutimi, Montréal, Trois-Rivières, pour ne parler point d'autres diocèses où le zèle social s'est mis plus récemment à l'œuvre, nous donnent depuis plusieurs années le même spectacle d'activité prévoyante, généreuse et éclairée.

Mais ce n'est là qu'une très minime partie du travail de groupement des forces catholiques opéré, sous la poussée des intérêts et des besoins, par l'esprit social chrétien.

Voyez la Belgique, cette ruche humaine admirable de labeur intense et de puissance organisatrice. Sur le seul terrain agricole, (18) grâce sans doute au progrès de sa science et à l'influence des pouvoirs publics et de laïques

résolus, grâce surtout à l'action féconde d'un clergé dont le sens industriel égale le dévouement, d'innombrables associations lient en faisceaux les familles catholiques. Comices, ligues locales et grandes fédérations, syndicats de vente et d'achat, caisses rurales, sociétés diverses d'assurance et de secours mutuels, syndicats d'élevage, laiteries coopératives : voilà autant de formes sous lesquels s'étale, dans une floraison superbe, par tout le pays, la coopérative catholique belge. Il va sans dire que ce besoin d'union, de cohésion syndicale, n'accuse pas moins de force, ni moins de fécondité, dans le domaine industriel.

Voyez encore l'Italie où Pie IX autorisa, en 1852, la reconstitution des sociétés du commerce et des métiers abolies par Pie VII, (19) et où, dès le premier Congrès national de 1874, l'on s'attachait à faire revivre, en les modifiant, ces anciennes corporations. (20) D'année en année, de congrès en congrès, les statistiques ont pu établir, surtout pour les régions du Nord, une progression constante dans le nombre et la diversité des associations professionnelles catholiques. Afin de joindre ensemble par un lien souple, mais ferme, tous ces groupements, l'Union économique-sociale fut fondée. Et, en 1910, le Secrétaire d'État de Pie X écrivait au président de cette Union : "C'est le vif désir du Saint-Siège que toutes les fédérations diocésaines ou générales déjà constituées ou qui se formeront, comme les associations similaires, appartiennent à l'Union, y demeurent toujours attachées et docilement jointes comme à un centre." (21)

Unir sans violenter, tel est donc en principe, concernant l'organisation professionnelle, le mot d'ordre de l'Église. Les méthodes peuvent varier selon les temps et les pays, mais la pensée suprême et directrice demeure partout la même.

(à suivre)

L.-A. PÂQUET, *ptre.*

(18) Max. Turmann, *Les associations agricoles en Belgique* (Paris, 1908).

(19) *Questions act.*, t. CXV, pp. 650-52

(20) Sasso, *I tre sindacalisti*, pp. 153-59.

(21) *Quest. act.*, t. CXIII, p. 355.

